



Une municipalité grandeur nature

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 mai 2024, le conseil de la Municipalité de Béthanie a adopté le règlement numéro 298-24 intitulé « ***RÈGLEMENT NO 298-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 168-07 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET UNE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL*** ».

Le présent règlement a pour but de prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense ou le type de dépenses projetées.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut le faire, en s'adressant au bureau municipal, aux jours et heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Béthanie ce quatorzième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

Ann-Renée Coulombe
Directrice générale et
Greffière-trésorière